



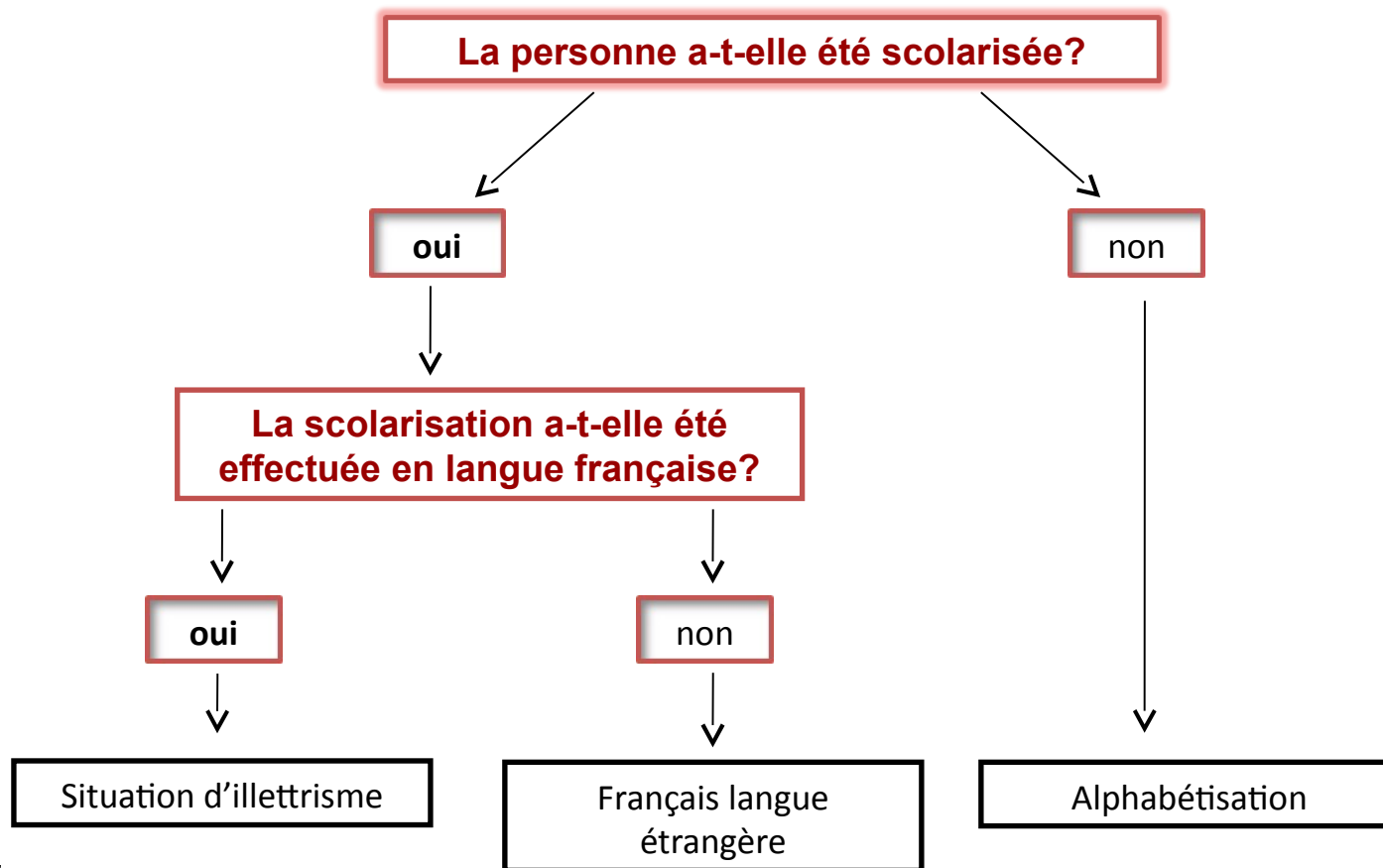
# « Prévenir et lutter contre l'illettrisme : une composante essentielle des politiques de formation tout au long de la vie »

*Agnès SALVADORI, mission prévention et lutte contre l'illettrisme  
préfecture de région d'Île-de-France,  
correspondante régionale de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme  
[agnes.salvadori@paris-idf.gouv.fr](mailto:agnes.salvadori@paris-idf.gouv.fr)*

# *Illettrisme : de quoi parle-t-on ?*



# Se repérer



# *Pour en finir avec les confusions...*

On parle d'illettrisme

Pour un adulte qui a été scolarisé en langue française, et qui doit réapprendre, renouer avec les compétences de base nécessaires au quotidien

On parle d'analphabétisme

pour un adulte qui n'a jamais été scolarisé

On parle de Français langue étrangère (FLE)

Pour un adulte non francophone qui a été scolarisé avant son arrivée en France et qui doit apprendre le Français

**En fonction du parcours antérieur de la personne, l'accompagnement et les solutions seront différents !**



# Une définition partagée depuis 2003

**« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.**

*Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres **compétences de base** comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.*

*Malgré ces déficits, **les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences** en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. »*



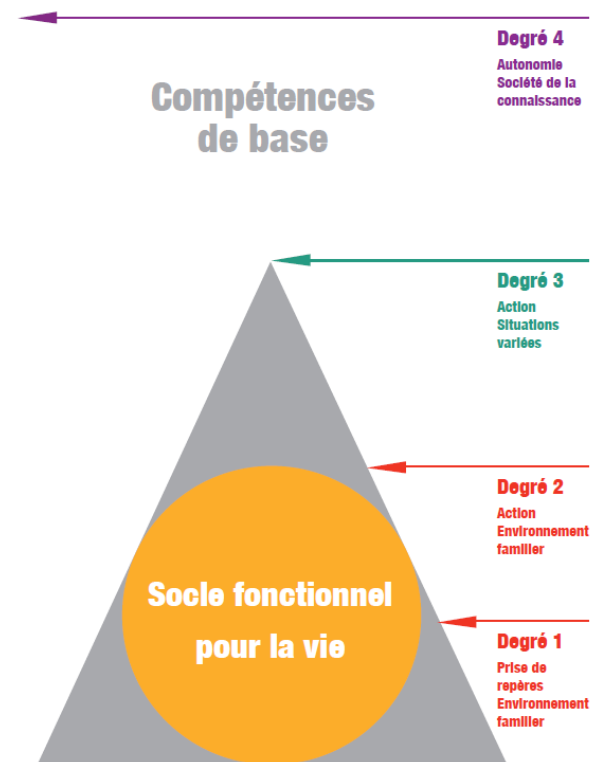
# Un cadre de référence de l'illettrisme

Degré 1 : Les repères structurants

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

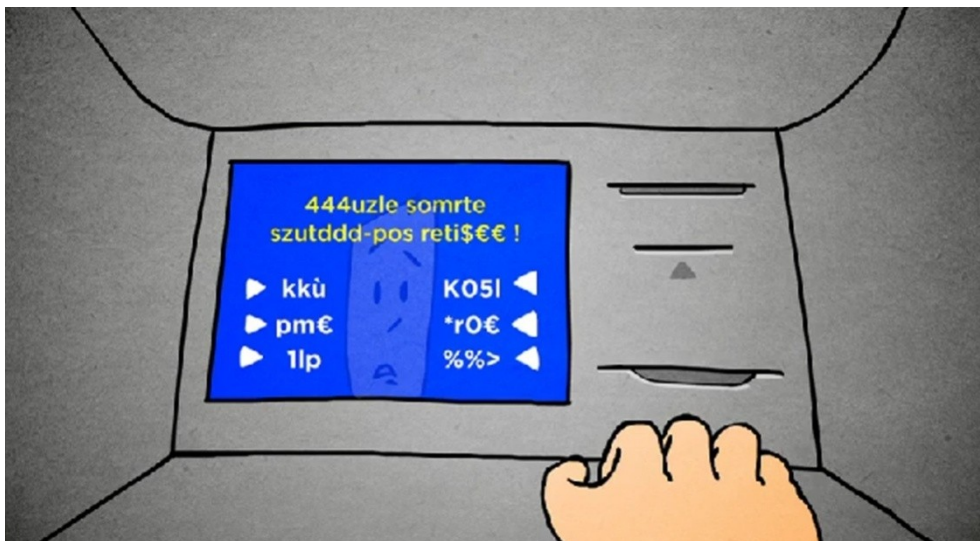
Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance



# Les conséquences possibles de l'illettrisme

Être en situation d'illettrisme, c'est avoir des difficultés pour :



- Circuler seul
- Faire ses courses
- Prendre un médicament
- utiliser un appareil
- Suivre la scolarité de son enfant
- Lire une consigne de travail ou de sécurité
- Lire un planning d'horaires de travail
- Calculer des quantités
- ...

**Ce n'est pas faire des fautes d'orthographe**

# Qui est concerné ?





# Une situation répandue

**« En France aujourd'hui, 2 500 000 personnes se trouvent en situation d'illettrisme. »**

soit 7% de la population âgée de 18 à 65 ans et ayant été scolarisée en France.

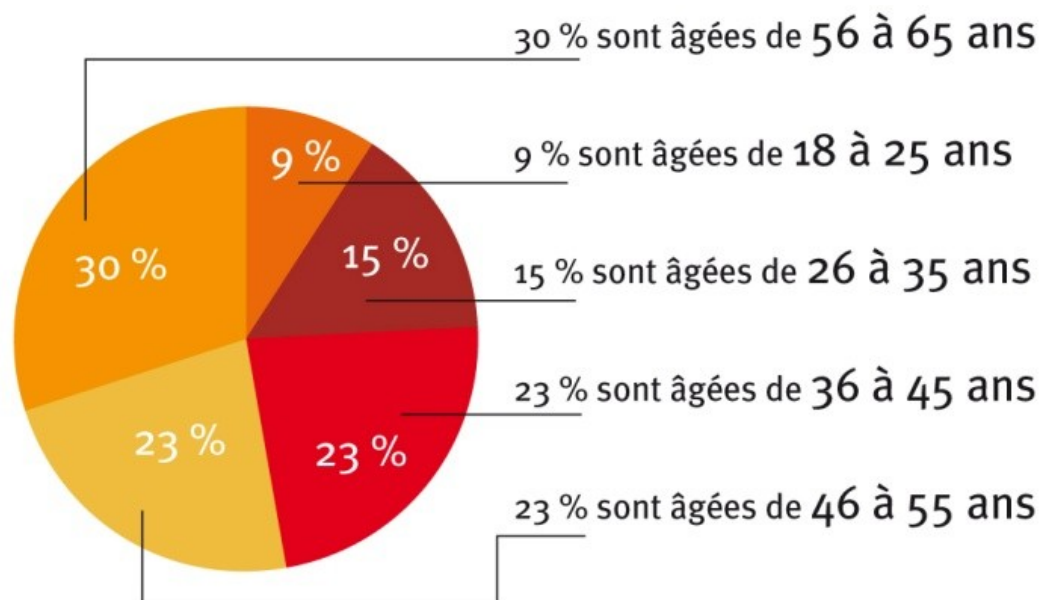
Elles étaient 3 100 000 en 2004, soit 9%.

Source: enquête INSEE –IVQ



« Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans.

Les difficultés augmentent avec l'âge. »



# « Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme exercent un emploi. »

Les personnes en situation d'illettrisme représentent 6 % des personnes dans l'emploi et 10% des demandeurs d'emploi.



**« Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme vivent dans les zones rurales ou faiblement peuplées. »**

10% habitent des Zones Urbaines Sensibles mais le taux d'illettrisme y est 2 fois supérieur à la moyenne nationale.

**« 71 % des personnes en situation d'illettrisme parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans. »**



# Et en Île-de-France ?

322 000 des franciliens âgés de 16 à 65 ans sont en situation d'illettrisme soit 5 %.

Plus d'un million de franciliens sont en difficultés importantes face à l'écrit soit 13 %

Plus de 9000 des jeunes franciliens ont été détectés avec des difficultés de lecture lors des JDC en 2015 soit 7%.

# *Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLCI)*



# Le plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme

- d'une durée de 3 ans : 2017/2019
- soumis à la signature du Préfet de région, de la Présidente du conseil régional, des autorités académiques et des partenaires sociaux
- une élaboration participative: plus de 200 contributeurs entre mai et décembre 2016



# Le plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme

Il a pour objet de:

- recenser, faire mieux connaître l'ensemble des actions menées par les différents partenaires, au niveau régional et au niveau départemental ,
- articuler étroitement prévention et lutte contre l'illettrisme pour agir tout au long de la vie,
- mobiliser l'ensemble des services de l'État et de la Région d'Île-de-France et identifier les crédits de droit commun qui peuvent être mobilisés, définir des orientations régionales,
- impulser un travail d'élaboration de déclinaison et de mise en œuvre des actions dans les départements franciliens
- fournir des indicateurs d'observation et de suivis qui permettront de piloter au mieux l'action publique.





# Les orientations du PRPLCI 2017/2019

## 4 orientations stratégiques:

1. **Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire**
2. **Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion**
3. **Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base**
4. **Outiller les acteurs franciliens au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme**



# Prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire

## Axe d'intervention n°1

« Prévenir l'illettrisme de la toute petite enfance à la fin de la scolarité obligatoire dans les environnements familiaux, péri et extra scolaires »

Fiches actions :

N°1 : Développer une approche intégrée de la prévention de l'illettrisme au sein des actions éducatives, culturelles et sportives en direction des enfants et des adolescents

N°2 : Accompagner les actions favorisant le goût de la lecture notamment en direction des enfants et des jeunes les plus éloignés des livres ou faibles lecteurs

N°3 : Soutenir la participation des parents, notamment ceux rencontrant des difficultés avec les savoirs de base, dans les actions éducatives en direction de leurs enfants

## Axe d'intervention n°2

« Consolider les apprentissages fondamentaux tout au long de la scolarité »

Fiches actions :

N°4 : Mise en œuvre des orientations issues de la refondation de l'école de la République

N°5 : Plan académique de la maîtrise de la langue et de la prévention de l'illettrisme

N°6 : Formation des équipes éducatives sur la problématique de l'illettrisme



# Accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion

## Axe d'intervention n°1

«Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base à la fin de la scolarité obligatoire »

Fiches actions :

N°7 : Améliorer le traitement et le suivi des signalements des jeunes repérés en difficultés de lecture lors de la Journée Défense et Citoyenneté

N°8 : Sensibiliser et informer les acteurs relais de proximité auprès du public jeunes sur la problématique de l'illettrisme

## Axe d'intervention n°2

«Favoriser la cohérence d'intervention entre les acteurs œuvrant à la prise en charge des jeunes en difficulté avec les compétences de base »

Fiches actions :

N°9 : Identifier les structures et dispositifs de rattachage permettant l'acquisition ou la ré acquisition des compétences de base

N° 10 : Prendre en compte la nécessité de consolider les compétences de base des élèves de l'enseignement professionnel, agricole et des apprentis de bas niveaux de qualification

N° 11 : Soutenir le développement d'actions innovantes dans les territoires visant à faire reculer l'illettrisme chez les jeunes



# Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base

## Axe d'intervention n°1

« Poursuivre l'accès aux formations aux compétences de base des Franciliens les moins qualifiés dans le cadre de la formation professionnelle »

Fiches actions :

N°12 : Favoriser les parcours sécurisés des demandeurs d'emploi dans l'accès aux formations conventionnées sur les compétences de base et/ou à la Validation des Acquis de l'expérience

N°13 : Développer l'accès à la formation aux compétences de base des salariés des secteurs privé et public et/ou à la Validation des Acquis de l'expérience

N°14 : Développer l'accès aux compétences de base des personnes sous main de justice

# Lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base

## Axe d'intervention n°2

«Mobiliser les acteurs relais pouvant accompagner les personnes en situation d'illettrisme vers l'offre de formation »

Fiches actions :

N°15: Intégrer la problématique du repérage et de l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle

N°16: Accompagner les acteurs et espaces de coordinations locaux dans l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme

## Axe d'intervention n°3

« Lutter contre l'illectronisme et conforter l'accès aux droits et aux services des Franciliens en difficulté avec les savoirs de base »

Fiches actions :

N° 17 : Se mobiliser contre l'illettrisme pour l'accès de tous au numérique



# Outiller les acteurs franciliens au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme

## Axe d'intervention n°1

«Poursuivre la sensibilisation et la professionnalisation à l'illettrisme des acteurs franciliens »

Fiches actions :

N°18 : Sensibiliser et professionnaliser les acteurs franciliens sur l'illettrisme et la maîtrise de la langue avec le centre de ressources régional

N°19: Pérenniser et développer les journées d'action contre l'illettrisme en Île-de-France

## Axe d'intervention n°2

« Recenser les données statistiques et produire les outils de référencement des besoins et de l'offre de formation

Fiches actions :

N°20: Reconduire une extension régionale de l'enquête Information et Vie Quotidienne

N° 21 : Recenser l'offre de formation et les pratiques contribuant à faire reculer l'illettrisme en Île-de-France



# Outiller les acteurs franciliens au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme

## Axe d'intervention n°3

« Mobiliser les territoires pour agir localement »

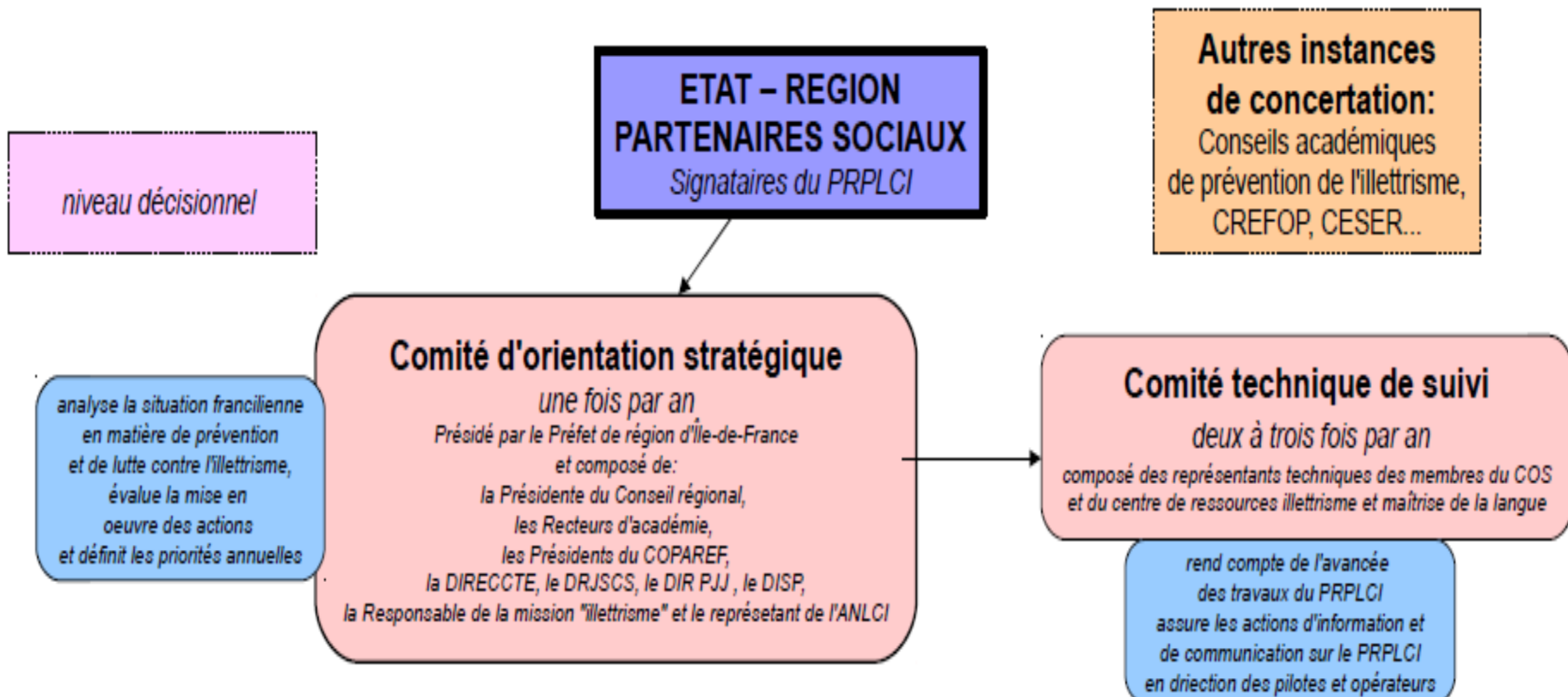
Fiches actions :

N° 22 : Organiser une gouvernance sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme à l'échelle des départements franciliens

N°23 : Inscrire la prévention et la lutte contre l'illettrisme dans les orientations stratégiques des politiques publiques locales



# La gouvernance du PRPLCI





# L'animation du PRPLCI

niveau opérationnel

**8 comités départementaux opérationnels:**

élaborent une déclinaison départementale du PRPLCI, réunissent les opérateurs locaux une fois par an

**Mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme auprès du Préfet de région**

assure l'animation et la coordination de l'ensemble des pilotes et contributeurs du PRPLCI, veille à la mise en oeuvre des actions

**8 correspondants départementaux "illettrisme" nommés par les Préfets de département**

assure l'animation des actions et la coordination des opérateurs à l'échelle départementale contribue à l'évaluation des actions du PRPLCI

**Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue soutenu par la Région Île-de-France**

contribue à la mise en oeuvre des actions du PRPLCI relatives à la formation professionnelle, assure une mission de professionnalisation des opérateurs franciliens sur le sujet

**partenaires associés:**  
acteurs associatifs des champs éducatif, culturel, cohésion sociale...  
partenaires emploi/formation, collectivités locales...

Merci de votre attention!

